

Dossier suivi par :

Dr Pascal Fabre (CVAGS ARS)

Téléphone : 05.57.01.44.06

Courriel : [pascal.fabre@ars.sante.fr](mailto:pascal.fabre@ars.sante.fr)

Christine castor (Cire Santé publique France)

Téléphone : 05.57.01.46.16

Courriel : [christine.castor@santepubliquefrance.fr](mailto:christine.castor@santepubliquefrance.fr)

Bordeaux, le 20 juillet 2017

Objet : dispositif Phytoplainte

Mesdames et Messieurs les Maires  
de Nouvelle Aquitaine

Mesdames et Messieurs les Maires,

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Cellule de Santé publique France en région (Cire) Nouvelle Aquitaine ont mis en place avec la collaboration de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), du Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAP TV) de Bordeaux, de l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine (Atmo Nouvelle Aquitaine), **un dispositif pilote de recueil et de gestion des plaintes liés aux épandages de pesticides** sur l'ensemble de la région. Ce dispositif, dénommé Phytoplainte, a été mis en place en Aquitaine en 2014 et est en cours d'extension à l'ensemble des départements de Nouvelle Aquitaine depuis 2016.

Les objectifs du dispositif sont de centraliser les signalements au niveau de l'ARS, de les décrire, de les comptabiliser et d'assurer une prise en charge et un suivi coordonné avec les acteurs compétents et notamment la Draaf.

• **Que signaler ?**

Des plaintes, demandes d'information ou survenues d'évènements sanitaires :

- Liés à des épandages agricoles ou non agricoles de pesticides :
  - phytopharmaceutiques (traitements dont la finalité est la protection des végétaux)
  - biocides (traitement de chenilles, moustiques, raticides...dont la finalité est la protection des populations)
- Provenant de riverains, d'établissements accueillant du public ou de leur représentant (mairie, gendarmerie...)

• **Comment signaler ?**

En cas de réception direct d'un signalement au niveau de vos services, nous vous demandons de bien vouloir contacter par mail ou téléphone **le Point Focal de l'ARS** :

Courriel : [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr) Téléphone: **0 809 400 004**

Vous pouvez également utiliser la fiche de signalement disponible sur le site de l'ARS: <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/signaler-un-evenement-de-sante-en-lien-avec-les-pesticides-en-nouvelle-aquitaine> et la transmettre au point focal de l'ARS. Vous trouverez dans cette rubrique une fiche de synthèse de présentation du dispositif ainsi que différents documents sur la réglementation.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé,



Michel LAFORCADE